



Demande de régularisation

Par parker

BONJOUR j ai déposé une demande de régularisation au près de la préfecture du rhône qui c est soldé d un refus après 6mois d étude de mon dossier suivit d une reconduite à la frontière j ai fait appel le tribunal administratif à confirmé le refus et j ai refais un autre recours qui lorsque j ai reçu la réponse le tribunal m a joint le dossier d une autre personne qui avait pour réponse un refus je voulais savoir si cette erreur pour être considéré comme un vice de procédure ? sachant que je suis sous contrôle judiciaire qui prime sur la mesure d éloignement .

Merci d avance.